



Catégorie
Paramédicale
Section Soins
infirmiers



Règlement d'ordre intérieur du Centre de documentation de Jolimont

Le Centre de documentation est commun aux étudiants de la HELHa (Baccalauréat) et de l'IESCA (Brevet). Il met à la disposition de ses lecteurs des ressources documentaires spécialisées.

Les étudiants en Soins infirmiers ont accès à une documentation ciblée dans le domaine médical et paramédical. Près de 500 ouvrages et 10.000 articles référencés abordent aussi bien la médecine, les soins infirmiers, l'éducation pour la santé, la psychiatrie, la gériatrie et la pédiatrie.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les droits et les devoirs des usagers. Les responsables sont chargés de le faire respecter.

Accès

Le Centre de documentation est accessible à tous les membres du personnel et à tous les étudiants de la HELHa et de l'IESCA ainsi qu'à tous les membres du Pôle Hainuyer. A l'entrée, les utilisateurs présenteront spontanément leur carte d'étudiant ou d'enseignant. *Une caution de 20€ sera demandée à tous les étudiants et permettra l'emprunt des documents. Le paiement de la caution se fera au plus tard pour le 05 octobre selon les consignes du secrétariat. Cette caution sera remboursée lorsque l'étudiant quitte l'école s'il a rendu tous les documents ou matériel empruntés.*

Les personnes extérieures sont invitées à contacter le Centre de documentation avant de se présenter.

L'espace de travail étant restreint, les responsables se réservent le droit de limiter l'accès au Centre de documentation aux étudiants prioritaires (travaux, préparations de stage et autres recherches obligatoires). Pour les mêmes raisons, la taille des groupes sera limitée à 15 personnes.

Les manteaux et sacs doivent être placés au porte-manteau à l'entrée du centre de documentation.

Consultation des documents : catalogue

Le catalogue du Centre de documentation est disponible en ligne à partir du site de la HELHa. *Il est accessible via l'adresse suivante : <http://pmb.helha.be>.*

En première année, les étudiants reçoivent une formation à l'utilisation du programme PMB ainsi que des informations qui leur assurent l'autonomie nécessaire à une bonne utilisation du Centre de documentation. La présence à ces séances organisée par chaque école est obligatoire. En 2^{ème} et 3^{ème} année, une formation à la recherche est organisée en début d'année en collaboration avec les enseignants s'occupant de méthodologie.

Les responsables du Centre de documentation accompagnent les usagers dans leurs recherches et les aident à utiliser au mieux les ressources documentaires, dans la mesure de leurs disponibilités.

Les documents sont en accès direct. En cas d'hésitation, il est demandé aux lecteurs de ne pas ranger les documents et de les remettre à la personne responsable plutôt que de mal les replacer.

Les étudiants peuvent aussi consulter les fiches de présentation des différents lieux de stages en Belgique et à l'étranger.

Sont aussi à votre disposition :

- *des annonces provenant du Forem et de divers employeurs de la région, soit affichées aux valves soit placées dans la farde réservées aux jobs étudiants et aux postes vacants.*
- *des annonces concernant les possibilités de logement dans la région en consultation pour les étudiants non-résidents (classeur vert « kots »)*
- *diverses formations en lien avec la profession, affichées aux valves du Centre de documentation ou sur le site de l'école (claroline).*
- *des pièces anatomiques pouvant être utilisées dans le cadre des cours mais ne pouvant être emportées.*

Horaires

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la page d'accueil du catalogue en ligne *ainsi que sur les portes vitrées du Centre de documentation. Toute fermeture exceptionnelle y est également signalée ainsi que par mail à l'ensemble des étudiants*

Le Centre de documentation est généralement ouvert :

- *lundi : 9h à 16h*
- *mardi : 9h à 17h*
- *mercredi : 9h à 16h*
- *jeudi : 9h30 à 16h*
- *vendredi : 9h à 17h*

excepté les jours fériés. Avant de vous déplacer, vérifiez l'ouverture du Centre (tél. : 064/233771)

Conditions de prêt

Le prêt est gratuit. Le prêt des documents est **strictement personnel**. Tout emprunteur est donc responsable des ouvrages qu'il emporte. *Le nombre maximum de documents empruntables est fixé à 2 livres et 3 revues pour une durée d'une semaine.* Des rappels sont envoyés régulièrement aux utilisateurs ayant dépassé le délai d'emprunt.

Le non-respect des délais d'emprunt est sanctionné par une amende *de 2 € par document et par semaine de retard*. En outre, tout lecteur ayant des ouvrages en retard ou des amendes impayées se verra refuser le droit de prêt, sauf appréciation du documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

Un lecteur peut solliciter une prolongation d'emprunt par téléphone ou par mail pour autant que personne d'autre n'ait réservé le document.

Il est permis de réserver des documents, soit directement au centre, soit par mail ou par téléphone-

Certains documents ne sont pas empruntables et doivent être consultés sur place. Une étiquette spécifique est apposée sur les livres qui sont exclus du prêt. Les travaux de fin d'études sont consultables sur place et en ligne moyennant un code d'accès.

Le Centre de documentation ne dispose généralement que d'un seul exemplaire de chaque ouvrage. Pour permettre à chacun d'y avoir accès, un document très souvent demandé peut être retiré temporairement du prêt.

Comportements des usagers

Les Centres de documentation sont un lieu de travail. Les lecteurs y travaillent dans la calme et le respect des autres. Les conversations se tiennent donc à voix basse et les téléphones portables restent en mode silencieux. La nourriture et les boissons y sont interdites.

Afin de respecter les lieux et les personnes, il est interdit de :

- *fumer, manger, boire, écouter de la musique ou téléphoner*
- *crier, discuter à voix haute, gêner le travail des autres usagers par son comportement*
- *détériorer les documents en les découpant, annotant ou soulignant*
- *sortir des ouvrages sans être passé par le comptoir des prêts*

Le lecteur surpris en flagrant délit de vol ou de détérioration sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Centre de documentation.

La non-observation de ce règlement peut entraîner l'exclusion momentanée ou définitive de l'utilisateur.

Services aux usagers

- *Une photocopieuse avec scanner est mise à la disposition des usagers. Des clés USB peuvent être branchées sur la photocopieuse à condition que les documents soient sous **format PDF**.*
- *Les documents reproduits le sont dans le respect de la législation sur les droits d'auteur.*
- *Du matériel informatique permet d'effectuer des recherches dans la base de données du Centre de documentation et de consulter internet. L'accès à ce matériel est réservé prioritairement aux recherches et travaux en lien avec les études. Le mode d'emploi est affiché aux valves. En cas de problème, les étudiants peuvent s'adresser à la personne responsable des ordinateurs.*

Services aux enseignants

Les enseignants désirant utiliser des documents du Centre pour leurs cours doivent les réserver au moins 24H à l'avance auprès de la personne responsable. En cas de travaux demandés aux étudiants, il est conseillé aux enseignants de déposer au Centre les instructions destinées aux étudiants avant leur arrivée pour mieux les guider et si nécessaire, de limiter temporairement le prêt des documents utiles pour ce travail afin que tous les étudiants puissent disposer des références nécessaires.

Bonne année scolaire

Les bibliothécaires